

Nos Réf : CI  
Affaire suivie par : Carine Ielmini  
☎ : 03 89 78 89 01

## Objet : Répartition du produit de la chasse – année 2023

L'état de répartition du produit de la location de la chasse pour 2023 est déposé à la Mairie de Kunheim, où les propriétaires fonciers pourront en prendre connaissance, à partir du mardi 10 octobre 2023 aux heures habituelles d'ouverture des bureaux soit :

- ⇒ Lundi, mardi, jeudi de 9 heures à 12 heures
- ⇒ mardi de 15 heures à 17 heures
- ⇒ et vendredi de 9 heures à 13 heures 30.

En dehors de ces horaires merci de contacter, la secrétaire Carine Ielmini au 03 89 78 89 01 ou par courriel à l'adresse [mairie@kunheim.fr](mailto:mairie@kunheim.fr).

Les propriétaires fonciers pourront formuler à cette occasion leurs éventuelles réclamations au sujet de cet état ou actualiser leurs coordonnées (changement de nom, d'adresse, de coordonnées bancaires,...)

En cas de changement dans la consistance de leur patrimoine immobilier depuis la répartition 2022, les propriétaires sont priés de se munir d'une copie de l'acte notarié (acte de vente, de donation, ...).

**L'état de répartition sera accessible au public jusqu'au**

**VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 inclus**

Passé ce délai, les réclamations au titre de 2023 ne seront plus recevables et ne pourront être prises en compte que pour la répartition du produit de la chasse 2024.



La Maire,

Jill Köppe-Ritzenthaler.